

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 19 janvier 2017

MOT D'INTRODUCTION

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à son Conseil et fait un bilan de l'année qui vient de s'écouler. Le projet de la salle multifonctionnel a été lancé, la Communauté de communes du pays de Bagé et de Pont de Vaux a vu le jour au 1^{er} janvier 2017.

De plus, Monsieur le Maire met en avant les aménagements qui ont été fait à la mairie afin de donner plus de place et de ranger au mieux les papiers de la mairie.

COMMISSIONS FINANCES ET SOCIALE

CONTRIBUTION FINANCIERE SDIS

Monsieur le Maire informe son Conseil de la réception d'un courrier du SDIS l'informant que la commune lui sera redevable pour l'année 2017 d'une contribution financière de 11 081.89€ ainsi que d'une contribution conventionnelle de 2 758.80€.

COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS

POINT TRAVAUX

Un Conseiller explique que les agents techniques ont distribué les colis aux personnes âgées, ils ont installé et démonté les décorations de Noël et sont à jour pour les fossés.

Il informe que l'entreprise Deschamps doit intervenir afin de finaliser la réparation des 3 WC à l'école.

SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

M. le maire informe son Conseil de la réception d'un arrêté préfectoral instaurant une nouvelle servitude d'utilité publique autour du pipeline traversant Chevroux à 270 m.

PROJET SALLE MULTIFONCTIONNELLE

POINT AVANCEMENT : VALIDATION APD

Un conseiller présente l'APD reçu de l'architecte.

Il reste à étudier en dehors de l'APD :

- un bar équipé de 2 frigos de 3 m et d'un évier
- une cuisine
- un système de sonorisation

Monsieur le Maire informe son Conseil que le projet d'instaurer une paroi amovible afin de permettre de séparer la salle principale en deux salles est abandonné en raison du coût de ce projet par rapport à l'utilité envisagée.

ETUDE DE SOL COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe son Conseil que la première étude des sols a révélé un sol de mauvaise qualité qui nécessite de refaire une étude complémentaire afin d'adapter les fondations de la future salle multifonctionnelle à celui-ci.

CHOIX FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente à son Conseil la réception de 3 offres bancaires pour le financement de la salle multifonctionnelle :

- Une de La Banque Postale proposant une enveloppe à un taux de 1.61% sur une durée de 20 ans

- Une du Crédit agricole proposant une enveloppe à un taux de 1.65% sur une durée de 20 ans
- Une de la Banque populaire proposant une enveloppe à un taux de 1.24% sur une durée de 20 ans

Le Conseil,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre de la Banque Populaire à un taux de 1.24% sur 20 ans

CHARGE MONSIEUR LE Maire de la suite du dossier.

URBANISME

DOSSIER EN COURS

1 Permis de Construire a reçu un avis favorable

PC 0110217D0001 SOFTIC Nadzad – Construction d'un abri à bois – D1584

PC0110217D0002 BONIN Clément – Construction d'une maison individuelle – A1308, A1311, A1312

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion du dernier Conseil Communautaire. Il précise que le président de la nouvelle communauté de communes est Monsieur Guy BILLOUDET, le 1^{er} vice-président est Monsieur Henri GUILLERMIN.

La nouvelle communauté de communes est composée de 13 commissions et souhaite faciliter l'implication es conseillers municipaux. Ainsi, pour pouvoir participer à une commission, dorénavant, le simple fait d'être conseiller le permet.

Monsieur le Maire informe son Conseil que La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création, entre le nouvel établissement Public issu de la fusion et ses communes membres, d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT), composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. (Article 59 – XII)

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle sera créée par l'organe délibérant du nouvel EPCI, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

Cette commission locale d'évaluation des charges territoriales est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour déterminer le besoin de financement des compétences exercées par l'établissement public territorial en lieu et place des communes.

La loi n'imposant pas qu'il s'agisse d'un délégué communautaire, Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir, dès à présent, procéder à la désignation de son représentant

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21,

Vu l'article 59 XII de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Il est proposé de désigner Monsieur Dominique SAVOT comme représentant et Monsieur BENOIT Jean-Pierre comme suppléant.

INFORMATION CREATION SCOT

Monsieur le Maire informe son Conseil que le SCOT pour la nouvel communauté de communes est créé et ses statuts son consultable en mairie.

COMMISSION COMMUNICATION, FETES ET CEREMONIES

PETIT CHEVROUTI

Monsieur le Maire présente à son Conseil une ébauche du Petit chevrouiti. Chacun des membres du Conseil apporte les dernières modifications afin que celui-ci voit le jour très prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

DIVERS COURRIERS

Monsieur le Maire informe son Conseil de la réception d'un nouveau courrier avec accusé réception de l'association RUDI qui souhaite rencontrer Monsieur le Maire afin de discuter du projet des éoliennes.